

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-08-20x-00980 Référence de la demande : n°2019-00980-031-001

Dénomination du projet : Programme 119 ECONERGY

Lieu des opérations : -Département : TAAF

Bénéficiaire : - IPEV

MOTIVATION ou CONDITIONS

Continuation d'un programme sur le Manchot royal à Crozet: physiologie du succès reproducteur, efficacité/effort dans la recherche alimentaire en reproduction.

La présentation des 11 études de ce programme est répétitive dans les formulaires ce qui n'en facilite pas la compréhension et le lien entre elles. Une présentation du programme général serait appréciée.

Bonne présentation de l'impact environnemental et des mesures prises pour l'éviter.

Pas de compte-rendu fourni des opérations antérieures. Si le programme se termine en 2020, une présentation synthétique des résultats sera demandée.

Veiller à mutualiser les manipulations avec les autres programmes manchot royal/baie du marin.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable ☒

Favorable sous conditions ☐

Défavorable ☐

Fait le : 7 octobre 2019

Signature :

